





---

## Qu'arrive-t-il une fois que vous avez envoyé votre formulaire?

Lorsque nous recevons un changement d'état civil, nous recalculons vos prestations et crédits pour enfants et familles pour tenir compte de toutes les situations suivantes :

- votre nouvel état civil;
- votre nouveau revenu net familial rajusté;
- votre province ou territoire de résidence.

### Remarque

Vous ne pouvez pas utiliser ce formulaire pour effectuer la correction d'une demande antérieure de changement de votre état civil. Les corrections doivent être envoyées par écrit à votre centre fiscal.

Votre nouvel état civil pourrait changer le nombre d'enfants à votre charge (par exemple, un nouvel enfant à votre charge ou une nouvelle situation de garde partagée). Vous devez nous en faire part puisque vos prestations et crédits pour enfants et familles pourraient être affectés. Pour en savoir plus, allez à [canada.ca/allocation-canadienne-pour-enfants](http://canada.ca/allocation-canadienne-pour-enfants) ou consultez le livret T4114, Allocation canadienne pour enfants.

Nous pourrions valider votre état civil à une date ultérieure.

---

## Quand vos versements seront-ils rajustés?

Vos versements d'allocation canadienne pour enfants (ACE) et/ou du crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) seront rajustés à compter du mois suivant celui au cours duquel votre état civil a changé.

Pour en savoir plus sur l'ACE, allez à [canada.ca/allocation-canadienne-pour-enfants](http://canada.ca/allocation-canadienne-pour-enfants) ou consultez le livret T4114, Allocation canadienne pour enfants.

Pour en savoir plus sur le crédit pour la TPS/TVH, allez à [canada.ca/credit-tps-tvh](http://canada.ca/credit-tps-tvh) ou consultez le guide RC4210, Crédit pour la TPS/TVH.

---

## Dépôt direct

Le dépôt direct est une façon rapide, pratique, fiable et sécuritaire de recevoir vos versements de l'ARC directement dans votre compte à une institution financière au Canada. Pour vous inscrire au dépôt direct ou pour mettre à jour vos renseignements bancaires, allez à [canada.ca/arc-depot-direct](http://canada.ca/arc-depot-direct).

---

## Où devez-vous envoyer ce formulaire?

Envoyez ce formulaire et tout document au centre fiscal de votre région. Utilisez le tableau ci-dessous pour en connaître l'adresse.

Si votre bureau des services fiscaux est situé aux endroits suivants :	Envoyez votre correspondance à l'adresse suivante :
Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Nunavut, Saskatchewan, Territoires du Nord-Ouest et Yukon	Centre fiscal de Winnipeg 66, chemin Stapon Winnipeg MB R3C 3M2
Île-du-Prince Édouard, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador	Centre fiscal de Sudbury Case postale 20000, succursale A Sudbury ON P3A 5C1
Québec	Centre fiscal de Jonquière 2251, boulevard René-Lévesque Jonquière QC G7S 5J2

---

## Pour en savoir plus

Pour en savoir plus, allez à [canada.ca/arc-prestations](http://canada.ca/arc-prestations) ou composez le **1-800-387-1194**.

Pour obtenir nos formulaires et publications, allez à [canada.ca/arc-formulaires](http://canada.ca/arc-formulaires) ou composez le **1-800-387-1194**.